

## Communication municipale au Conseil communal N° 678 / 2023

Séance du 30 octobre 2023

**Tarifs de l'électricité 2024 – Stabilité du prix de l'énergie, mais augmentation des coûts de réseaux et taxe de réserve hivernale**

**Les Services industriels de Lutry annoncent une hausse des tarifs de l'électricité contenue, essentiellement due à l'augmentation des coûts du réseau local et du réseau national (Swissgrid) et à l'introduction d'une nouvelle taxe fédérale pour la réserve hydroélectrique hivernale instaurée en vue de pallier au risque de pénurie. Le prix de l'énergie reste stable, grâce notamment à une subvention exceptionnelle décidée par la Municipalité. Afin de maintenir l'encouragement à la production renouvelable sur le territoire communal, le tarif de rachat de l'énergie photovoltaïque auprès des particuliers reste inchangé.**

Le marché de l'électricité subit toujours les conséquences de la crise géopolitique, des interruptions pour maintenance des centrales nucléaires françaises et de l'abandon par l'Allemagne de l'énergie nucléaire, qui maintiennent des prix d'approvisionnement historiquement élevés, même si la situation s'avère moins tendue qu'en 2022.

Au vu de ce contexte, les Services industriels de Lutry (SILy), à l'instar d'autres distributeurs en Suisse, sont malheureusement contraints d'annoncer une augmentation des tarifs en 2024, limitée notamment par la décision de la Municipalité de subventionner à titre exceptionnel le prix de vente du kilowattheure de l'ordre de 3 centimes par une ponction dans les réserves du service de l'électricité, représentant un rabais d'environ 12 % sur cette composante.

Ainsi, le tarif « simple option permanent », incluant les taxes, passera de 35.53 ct/kWh à 38.17 ct/kWh à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit une augmentation de 2.64 ct/kWh (+ 7.4 %).

A titre indicatif, pour un ménage moyen consommant 2'500 kWh/an, cette hausse correspond à environ CHF 5.50 par mois (CHF 66.- pour l'année).

Dans le détail, les différentes composantes des tarifs de l'électricité – l'énergie, le réseau et les différentes taxes – vont évoluer de la manière suivante :

### **Coût de l'énergie**

Le prix de l'énergie électrique pour le tarif « simple option permanent » reste stable à 19.4 ct/kWh.



### **Utilisation du réseau et services système**

Le prix d'acheminement du courant sur les réseaux et les services système augmentent de 2.64 ct/kWh, passant ainsi de 11.81 ct/kWh à 14.45 ct/kWh, essentiellement en raison d'une croissance des coûts liée au réseau national de transport et à l'instauration d'une nouvelle taxe fédérale permettant de financer une réserve hydroélectrique hivernale pour renforcer la sécurité d'approvisionnement de la Suisse.

### **Taxes fédérales, cantonales et communales**

Les taxes fédérales, cantonales et communales restent identiques, à 4.32 ct/kWh.

### **Tarif de reprise de l'énergie**

Pour les productions d'origine photovoltaïque des particuliers, le tarif de reprise avec garantie d'origine est maintenu à 18.6 ct/kWh. La Municipalité souhaite en cela favoriser les investissements dans des moyens de production d'énergie renouvelable locaux pour augmenter leur part dans le mix d'approvisionnement de la Commune, qui représente actuellement plus de 5 %.

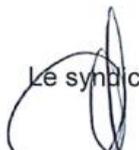
### **Location de compteur électrique**

Pour rappel, les SILy renoncent pour l'heure à facturer des frais de location de compteur électrique, contrairement à d'autres gestionnaires de réseau de distribution suisses (environ CHF 3.- à 6.- par mois).

### **Approvisionnement électrique de Lutry**

Bien que le courant distribué à Lutry soit en totalité d'origine renouvelable, ceci depuis 2016, le prix d'acquisition est étroitement corrélé à celui auquel s'échange l'électricité sur le marché de gros européen. Afin limiter au maximum les effets de la volatilité des cours et de bénéficier de conditions préférentielles, les SILy ont encore récemment renforcé leur stratégie d'approvisionnement avec l'appui de leurs partenaires.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

 Le syndic Charles Monod		 Le secrétaire Patrick Csikos
---	---	---

Adopté en séance de Municipalité du 11 septembre 2023.